

Le 26 juillet 2020

Un incendiaire « incivil ».

Samedi 18 juillet 2020, les Français ouvrent les yeux sur la Cathédrale de Nantes en flammes. Le grand orgue, joyau ayant traversé quatre siècles de vicissitudes, a totalement disparu. Le vitrail de la duchesse Anne de Bretagne a littéralement explosé. Le tableau d'Hippolyte Flandrin, un des plus grands artistes religieux du XIXème siècle, a fondu, versant très certainement les larmes du peintre...

Comment tout cela a-t'il pu se produire? Ce monumental gâchis n'est autre que le résultat du « J'm'en foutisme » et du clientélisme de ceux qui nous dirigent.

- En 1905, l'Etat s'est rendu propriétaire du patrimoine religieux, mais n'en a jamais pris la commune mesure. Comme à son habitude, il a laissé aux bons soins des religieux, des paroissiens et des bénévoles, la mission qu'il devait accomplir. C'est là que le bâton blesse, puisque aujourd'hui, c'est bien un bénévole qui a avoué avoir incendié l'édifice nantais, un patrimoine qui appartient à tous les Français.

- Ce bénévole rwandais est en situation irrégulière depuis plus de cinq ans, et sous le coup d'un retour obligatoire dans son pays datant de novembre 2019. L'échec de la politique française sur les réfugiés est retentissante. Comment a-t'il pu soit échapper à notre arsenal juridique, ou bien ne pas être régularisé ? Dans les deux cas, quelqu'un n'a pas fait convenablement son travail.

- Cet incendiaire risque dix ans de prison et une forte amende. Seulement ? C'est bien peu payer pour avoir détruit le travail de 457 années de construction et plusieurs siècles d'histoire.

- Qui paiera si ce n'est encore les Français? Le temps n'est-il pas enfin venu de demander aux Etats qui laissent partir des délinquants vers la France, de mettre la main au portefeuille, afin de les rendre responsables de leurs ressortissants?

Au jour du triste anniversaire de la mort du Père Hamel, égorgé au cœur de son église, assassiné par un barbare islamiste, il y a fort à parier que la population française souhaite voir ce réfugié rentrer purger sa peine dans son pays, afin que la France, Terre d'Asile, puisse prendre soin de ceux qui souhaitent vivre ici, dans la plus légale transparence et le plus profond respect de nos lois.